

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

Séance du **LUNDI 27 MARS 2023**

Le 27 mars 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 21 mars 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAESEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration** : Néant.

**Absents excusés** : SIMON Emmanuel,

**Absents** : ALLARD Mickaël, DUPUIS Virginie, FRESNEAU Eric, RENAULT Alexandra

**Secrétaire de Séance** : GUÉRY Louis.

### DCM N° 2023 – 024 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Mme Emmanuelle HUMEAU et M. Roger DE MIEULLE étant soit utilisateurs soit appartenant à la famille d'utilisateurs du réseau actuel quittent la salle durant le vote.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le BUDGET PRIMITIF 2023 suivant :**

**BUDGET ANNEXE IRRIGATION 2023 :**

|          | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 62.793,98 €    | 0,09 €         |
| RECETTES | 62.793,98 €    | 0,09 €         |

Ce Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans vote formel par opération.

Les conseillères et conseillers ayant quitté la salle sont invités à reprendre leur place.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGE.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20230327-DCM2023-024-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2023  
Date de réception préfecture : 31/03/2023